Accusé de réception en préfecture 077-217703792-20241218-DEL-2024-91-DE Date de télétransmission : 20/12/2024 Date de réception préfecture : 20/12/2024

Département de Seine-et-Marne

> VILLE DE PROVINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 18 décembre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaient présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALI-CHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUVEYRE,
	Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. JIBRIL, M. PERCHERON, M. GAUFILLIER, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme
	MAHIEU, M. VAUVRE, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	M.BENECH, conseiller municipal, par Mme PRADOUX Mme OCANA, conseillère municipale, par M. LAVENKA M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme CANAPI M. GRAJQEVCI, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX
Excusé(s) non Représenté(s)	
Absent(s)	1
Secrétaire de séance :	M. DELVAUX

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	29.
Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	4.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 12.12.2024	

---0000000---

N° 2024.91

TARIFS DANS LES SERVICES PUBLICS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

 Comme chaque année à pareille époque, l'Assemblée Municipale est appelée à se prononcer sur l'évolution des tarifs des différents services publics,

ADMINISTRATION GENERALE ET SECURITE Tarifs des concessions funéraires et autres prestations funéraires p.1 Tarifs pour la délivrance de photocopies couleur et noir et blanc et façon p.2 Tarifs d'occupation du domaine public (cafés, restaurants et autres commerces) p.3 Tarifs « Tournage de films, documentaires, prises de vues » p.4 Tarifs Foire, marchés et manifestations provinoises + parking souterrain p.5 COHESION SOCIALE - LOGEMENT Maison des Quartiers Centre Social : Atelier Informatique et sorties familiales p.6 TOURISME ET PATRIMOINE Tarifs du Musée p.7 DEVELOPPEMENT DURABLE - TRAVAUX Redevance pour occupation du domaine public (pour travaux) p.8 CULTURE, ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE Tarifs pour location de matériel p.9 Tarifs des salles municipales : Caveau du St-Esprit p.10 Tarifs des salles du Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul p.11, 12, 13, 14 Tarifs des salles Municipales à l'Hôtel Savigny et « Les templiers » p.15 Tarifs location privative « Halle de Villecran » p.15 Tarifs des salles d'exposition à l'Hôtel de Savigny p.16 Tarifs de la médiathèque municipale p.17 Tarifs des photocopies effectuées à la bibliothèque municipale p.17 Tarifs "Les Médiévales" p.18 Tarifs « prêt de costumes » - Atelier de couture (inchangés) p.19 Tarifs « Mise à disposition d'équipement culturel pour des stages associatif p.20 **SPORTS** Tarifs des installations sportives (location journalière) p.21 Tarifs des installations sportives (location horaire) p.22

- Il est proposé d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs tels qu'ils sont reproduits dans les annexes jointes à la présente avec une actualisation de 3 % ou avec une actualisation dont le montant est en rapport avec la nature de l'activité.
- L'actualisation de 3 % correspond à la variation projetée de l'indice des prix à la consommation pour 2025 constatée par l'INSEE.
- Concernant les locations de salle, il est proposé :
 - La gratuité pour les partis politiques et candidats à des élections à caractère politique et pour des réunions publiques: sous réserve de la disponibilité de la salle, quel que soit le nombre d'utilisation. La demande doit être adressée par écrit.
 - Pour les associations provinoises, une gratuité, par année civile et non cumulable, pour toutes les salles municipales sauf le caveau du Saint-Esprit.

Accusé de réception en préfecture 077-217703792-20241218-DEL-2024-91-DE Date de télétransmission : 20/12/2024 Date de réception préfecture : 20/12/2024

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (33 voix "pour") :

- D'appliquer, à partir du 1er janvier 2025, les tarifs tels qu'ils sont reproduits dans les annexes jointes à la présente avec une actualisation de 3 % ou avec une actualisation dont le montant est en rapport avec la nature de l'activité.
- D'accorder la gratuité pour les partis politiques et candidats à des élections à caractère politique et pour des réunions publiques, sous réserve de la disponibilité de la salle, quel que soit le nombre d'utilisation.
- ⇒ D'accorder aux associations provinoises, une gratuité, par année civile et non cumulable, pour toutes les salles municipales sauf le caveau du Saint-Esprit.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, Pour expédition conforme,

Le Maire,

Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 19.11.24 réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 20.11.24

CONCESSIONS FUNERAIRES ET AUTRES PRESTATIONS FUNERAIRES A PARTIR DU 1er JANVIER 2025

	Tarifs à compter du 1er janvier 2025 (+ 3 %)
CONCESSION POUR SEPULTURE PLEINE TERRE ET CAVEAU	
- 15 ans.	446 €
- 30 ans.	891€
- 50 ans	1 484 €
CONCESSION POUR CASE DE COLOMBARIUM	
- 15 ans	511€
- 30 ans. - 50 ans	1 014 € 1 701 €
CONCESSION POUR JARDIN D'URNES	
	260 €
- 30 ans.	511€
- 50 ans.	862 €
CONCESSION POUR EMPLACEMENT D'UNE PLAQUE COMMEMORATIVE DANS LE	
JARDIN DU SOUVENIR DU CIMETIERE VILLE-HAUTE	
- 15 ans	218€
- 30 ans. - 50 ans	435 € 726 €
TAXE COMMUNALE à percevoir auprès des familles par la société de pompes funèbres,	
prestataire de service :	
- droit de transport de corps après mise en Bière	27 €
 droit d'inhumation (par corps) y compris les urnes cineraires, dispersion de cendres, scellement d'urnes 	9 09
MISE EN CAVEAU PROVISOIRE	
- droit d'entrée	71€
 durée par mois ou fraction de mois (tout mois calendaire commencé est dû) 	/1¢
Taux de Vacation de Police (montant fixé par l'article L.2213-15 du CGCT)	25€

Les tarifs étant systématiquement arrondis comptablement à l'€uro.

TARIFS PHOTOCOPIE COULEUR

A compter du 1er janvier 2025 (pour un recto sur papier pour un grammage jusqu'à 100 g)

QUANTITE	Tarifs A4 2025 (+ 3%)	Tarifs A3 2025 (+ 3 %)
Unité	0,80	1,59
+ 10	0,70	1,40
+ 50	0,52	1,01
+ 100	0,46	0,89
+ 200	0,30	0,64
+ 500	0,23	0,52

TARIFS PHOTOCOPIE NOIR ET BLANC

A compter du 1er janvier 2025

	Tarifs 2025 (+ 3%)
Format A4	0,15
Format A3	0,31

TARIF PAPIER

A compter du 1er janvier 2025

PAPIER	Tarifs A4 2025 (+ 3 %)	Tarifs A3 2025 (+ 3 %)
160 g (blanc)	0,05	0,09
180 g (bristol blanc et couleur)	0,06	0,11
250 g (bristol blanc et couleur)	0,09	0,18
Papier fluo	0,26	0,55
Autocollant brillant vynil	0,52	1,00

TARIF MANUFACTURE ET

A compter du 1er janvier 2024

Coût techniques	2026 (+3%)	
Massicot / Coupe	0,12	
Agrafage / 1	0,01	
Encartage / 1	0,04	
Reliure (spirale, transparent, bristol)	0,73	
Reliure à chaud (standart)	2,93	
Reliure à chaud (cartonné)	5,21	
Pré-découpe / 1 - a4	0,30	
Assemblage de poster / 1	3,31	

Les tarifs sont arrondis

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

A PARTIR DU 1er JANVIER 2025

	ZONE UNIQUE	ZONE VILLE HAUTE	
	Proposition Année 2025 (+3%)	Proposition Année 2025 (+3%)	
	ANNEE	ANNEE	
Catégorie 1 : terrasses de plein air ouvertes : cafés, restaurants, pâtissiers, galciers, restaurations rapide, boulangers etc	25,75 € par m² et par an	31 € par m² et par an	
Fournitures de plan et descriptifs du mobilier obligatoires (tarifé en m²)	par an		
Catégorie 1 bis : terrasses de plein air fermées : cafés, restaurants, pâtissiers, glaciers, restaurations rapide, boulangers etc	28 €/m²/an	34 € / m² / an	
Terrasses de cat.1 fermées par des bâches ou auvents transparents sur tout ou partie du pourtour	20 (711 / 111)	54 C7 III 7 dii	
Catégorie 2 : étalage de marchandises sans consommation sur place, présentoirs de cartes postales, véhicules automobiles etc	24 € / m² / an	27 € / m² / an	
Catégorie 3 : matériels et mobiliers mobiles, marrons, glaces, frites, gaufres, rôtissoires, distributeurs automatiques de friandises etc. (tarifé à l'unité)	130 € / an	156 €/an	
Catégorie 4 : panneaux publicitaires, présentoirs de journaux gratuits, fixes ou mobiles, enseignes mobiles (tarifé à l'unité)	38 € / an	48 € / an	
Catégorie 5 : occupation occasionnelle (période de fêtes traditionnelles, animations). Hors foire du 11 novembre (par jour)	54,00 €	63,00 €	
Catégorie 6 : emplacement de dégagement destiné à faciliter la vue d'une devanture commerciale (tarifé en m²)	23,00 €	26,00 €	

Principes généraux obligatoires pour l'ensemble des zones : toute demande d'installation de terrasse fait l'objet d'une demande d'autorisation écrite, préalable, adressée au Maire.

Elle est accompagnée d'un plan ou d'un croquis d'implantation avec descriptif des matériaux et couleurs des mobiliers et accessoires qui seront utilisés.

Surfaces : l'unité de compte minimum et le m², toujours arrondi sauf pour les éléments décrits à la catégorie 3 et 4. L'ensemble du mobilier doit se trouver à l'intérieur du périmètre de la surface décrite sur le plan.

Les emplacements décrits à la catégorie 6 font obligatoirement l'objet d'une demande préalable adressée au Maire.

Pour l'ensemble des catégories, l'occupant est responsable des dommages éventuellement causés à l'intérieur du périmètre occupé. Pour les catégories 1, 1 bis, 2 et 5 l'occupant s'engage sur le respect de la durée d'occupation et des surfaces effectivement utilisées. Ces dernières sont décrites sur un plan annexé au bordereau de facturation signé par l'occupant.

Tarifs arrondis comptablement

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A PARTIR DU 1er JANVIER 2025

"Tournage de films, documentaires..."

Disposition prise dans le cadre des art. L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 et suivants du Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT) et d'arrêté général de voirie de la Ville de Provins du 29.01.1988 modifié.

		Tarifs à compter du 01.01.2025 (+ 3 %)
Dispositif simple	1/2 journée	251 €
Dispositii simple	journée entière	353 €
Dispositif complexe	1/2 journée	506 €
Dispositii complexe	journée entière	707 €
tournage de nuit (entre 22h et 07 h)		987 €
Mise à disposition de local pour régie, catering, vestiaire etc	1/2 journée	252 €
	journée entière	353 €

<u>Nota</u>: toute demi-journée ou journée commencée est entièrement dûe. Le paiement doit intervenir <u>avant</u> le commencement du tournage. En cas d'annulation écrite (lettre ou email), il est remboursé par mandat administratif. Attestation d'assurance à fournir par la production.

<u>Dispositif simple</u>: Contrat / convention, arrêté municipal, tournage de jour, occupation du domaine public sans interruption de la circulation, fourniture, pose de barrières et panneaux. Sécurité assurée par l'équipe de tournage.

<u>Dispositif complexe</u>: contrat/convention, arrêté municipal, occupation du domaine public et blocage de la circulation avec ou sans déviation; fournitures et pose de barrières et panneaux; présence d'agents municipaux (police municipale, techniciens, etc...); préparation des lieux; fournitures de matériaux, matériels et mobiliers selon besoins de la production et acceptée par la Ville.

Les tarifs sont arrondis comptablement à l'€uro.

FOIRES, MARCHES ET MANIFESTATIONS PROVINOISES - REGIE ET TARIFS DES DROITS DE PLACE ET PARKING SOUTERRAIN

A compter du 1er janvier 2025

	Tarifs 2025 (+3%
Parking souterrain Honoré de Balzac (tarif voiture 6 mois)	291 €/semestre
Parking souterrain Honoré de Balzac (tarif voiture pour un an)	581 € / an
Parking souterrain Honoré de Balzac (tarif moto pour 6 mois)	70 €/ semestre
Parking souterrain Honoré de Balzac (tarif moto pour 1 an)	139 €/an
Caution pour un badge	50 €
emplacement badge	50€
Marchés en extérieur	
mètre linéraire abonné	1,7 €
mètre linéaire non abonné	2,4 €
Marchés couverts (Halle du Minage)	
le mètre linéaire de façade marchande sur 2,50 m max de profondeur,	
mètre linéaire abonné	2,2 €
mètre linéaire non abonné	6,5 €
Location matériel froid par mètre linéaire et par jour (*)	7,2 €
Location tables présentoirs par mètre linéaire et par jour (*)	1,4 €
Brocante et vide grenier, les 3 mètre linéaire par jour (1)	7 261 1
Particuliers Provins et Communauté de Communes du Provinois	2 € le ml 3 € le ml
Particuliers hors Communauté de Communes du Provinois et limitrophes	5 € le ml
Professionnels toute provenance Fêtes foraines et spectacles ambulants	5€161111
	1 226
Jusqu'à 50 m² et par m² De 51 à 500 m² et par m²	3,2 € 2,7 €
De 51 à 500 m² et par m² Au-delà de 500 m² et par m²	2,7 €
Cirques (forfait par fraction de deux semaines calendaires)	2,0 €
Forfait d'installation	505 €
Caution	752 €
Foire commerciale / vente au déballage (le mètre linéaire/ jour	
Commerçants forains non sédentaires	22,00€
Commerçants locaux sédentaires	12,00 €
Fête de la Niflette	12,00 €
Emplacements avec échoppe fermée	112,00€
Emplacements avec échoppe croisillons	90,00€
Emplacements à découvert par fraction de 3 ml	57,00 €
Caution échoppe	571,00 €
Caution forfaitaire matériel : tables, bancs, chaises	343,00 €
Marché de Noël - tarifs pour 2 jours	
Emplacements avec échoppe fermée	169,00€
Chalets de Noël blanc	250,00 €
Emplacements à découvert par fraction de 3 ml	84,00€
Caution échoppe	571,00€
Caution chalets de Noël	1 000,00 €
Caution forfaitaire matériel : tables, bancs, chaises	343,00 €
Marchés thématiques de professionnels et salons : artisanat, produits du terroir	r etc., le m² par jour
A découvert	3,9 €
A couvert	8,8 €
raderie annuelle des commerçants organisée par l'UCP	gratuite

⁽¹⁾ les particuliers seront autorisés dans la limite des dispositions énoncées par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005, modifiée.

^(*) les locations de matériels et tables seront encaissées par trimestre et d'avance.

Projet de délibération

MAISON DES QUARTIERS – CENTRE SOCIAL DE PROVINS TARIFS DES ACTIVITES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2025

1) Adhésion aux activités :

• Il est rappelé que l'adhésion, pour participer aux activités, est valable du 1^{er} Juillet 2024 au 30 juin 2025. Elle permet d'accéder à toutes les activités. (Accompagnement scolaire, Ateliers Multisports, Secteur jeunes, Ateliers Adultes, Alphabétisation, Bibliothèque).

Elle sera à renouveler à compter du 1^{er} juillet 2025, pour une année. Son tarif restera à 15€ pour une personne (enfant, jeune ou adulte). Pour les foyers composés de 3 personnes et plus participant aux activités, l'adhésion sera de 35€.

2) Sorties:

 Dans le cadre des animations du service jeunesse et animations collectives familles prévues dans le dispositif de référent famille par la CAF de Seine et Marne, des sorties sont organisées afin de privilégier, les rencontres, les échanges entre les familles et les générations.

A compté du 1^{er} Janvier 2025, de demander à toutes personnes majeures, contribue aux frais de transport à hauteur de 2€, que le déplacement se fasse avec les minibus de la Ville ou par un prestataire extérieur. Cette contribution ne s'applique qu'aux sorties ou activités gratuites.

Les adhérents sont inscrits en priorité sur les sorties, précision ajoutée sur le règlement intérieur du dossier d'adhésion.

Pour les sorties ou activités avec un droit d'entrée, il est demandé 60% du prix d'entrée. Non adhérents : Prix de revient de la sortie (coût du transport/nombre de participants+ prix de l'activité)

3) Atelier informatique:

Pour mémoire, depuis 1998, la Maison des Quartiers – Centre Social de Provins (MQCS) dispense des stages d'initiation et de perfectionnement aux logiciels couramment utilisés en bureautique : traitement de texte (Word) et tableur (Excel). Les modules comprennent 12 cours d'une heure trente, soit 18 h. Chaque module rassemble 10 personnes maximum.

Le premier cours étant considéré comme un essai, passé ce cours, l'usager doit s'acquitter du montant de la prestation. En cas de désistement, aucun remboursement ne sera possible sauf, situation exceptionnelle. La demande de remboursement sera laissée à l'appréciation de l'organisateur et sur évaluation d'un justificatif.

Il est proposé, à compter du 1^{er} janvier 2025, une augmentation de 3 % pour tenir compte de l'inflation et arrondi pour faciliter l'encaissement.

Atelier Informatique			
Provinois et CCDP 18 heures de Communauté cours Communes		18 heures de cours	
2025	74.88€	2025	115.15€

4) Contribution à l'utilisation des salles de la Maison des Quartiers pour les associations qui souhaitent développer leur activité sur le territoire : il convient de définir une contribution aux frais de fonctionnement des locaux définie à la signature de la convention. Celle-ci prendra en compte la fréquence d'utilisation de la salle et la durée de mise à disposition. Ce forfait mensuel sera compris entre 27€ et 107€ et calculé sur la durée de la convention.

TARIFS DU MUSEE DE PROVINS ET DU PROVINOIS

A partir du 1er JANVIER 2025

	TARIFS 2025
ADULTE	5,00€
ENFANT DE MOINS DE 5 ANS	GRATUIT
Enfant de 5 à 12 ans, étudiant (sur présentation d'un justificatif), Groupe de plus de 15 personnes (par personne)	2,50 €

Gratuité pour les membres de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Provins, les membres de l'ICOM, les titulaires du Pass Éducation, les bénéficiaires des minima sociaux (Assedic, RSA, CMU), sur présentation d'un justificatif.

Entrée gratuite lors des manifestations suivantes :

- « Nuit européenne des musées » (17 mai, 17h30-minuit),
- « Journées européennes du patrimoine » (20-21 septembre, 10h00-17h30),
- « Après-midi lecture et musique au musée » (date à déterminer, 15h00-17h30),
- « Après-midi conférence/signature un auteur au musée » (date à déterminer, 15h00 à 17h30) ; inaugurations et cérémonies.

HORAIRES D'OUVERTURE

Basse saison

Du samedi 04 janvier 2025 au vendredi 07 février 2025 inclus et du lundi 03 novembre 2025 au dimanche 21 décembre 2025 inclus : les week-ends et jours fériés, de 12h00 à 17h30 (fermeture des portes à 17h00).

Haute saison

Du samedi 08 février 2025 au vendredi 13 juin 2025 inclus : tous les jours de 12h à 17h30 (fermeture des portes à 17h00), nocturne le samedi 17 mai de 17h30 à minuit (« Nuit européenne des musées », fermeture des portes à 23h30).

Du samedi 14 juin 2025 au dimanche 21 septembre 2025 inclus : tous les jours de 11h00 à 18h30 (fermeture des portes à 18h00).

Du lundi 22 septembre 2025 au dimanche 02 novembre 2025 inclus : tous les jours de 12h00 à 17h30 (fermeture des portes à 17h00).

NOTA: Fermetures annuelles le dimanche 24 août 2025 et du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 02 janvier 2026 inclus.

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (pour travaux et sécurisation) A PARTIR DU 1er JANVIER 2025

DESIGNATION	UNITE	TEMPS	Tarifs 01.01.2025 (+ 3%)
TRAVAUX			
Echafaudages de pied ou sur tréteaux, dépôts, échelages ;			
Echafaudages suspendus, bascules, etc;			
 Sapines, grues etc Placées ou développant saillie sur la voie publique; 	Travée de 4 m.	Semaine	25,10 €
Etais par groupe ; Palissades en saillie susceptibles ou non de recevoir des affiches			
 Cabane de chantier ou locaux de substitution de type "bâtiment modulaire" 	M² emprise externe au sol	Semaine calendaire 7 j	15,45 €
 Véhicules "ateliers" (benne, tout véhicule, nacelle, déménagement) 	par unité de place de stationnement	journée	11,30 €
Fermeture d'une rue à la circulation	u.	Jour	79,70 €
 sécurisation du domaine public : immeubles dangereux, péril simple ou imminent- mètre linéaire 	ml	journée	4,30 €
 Mise à disposition de barrières tous types : mise en sécurité d'urgence du domaine public pour immeubles dangereux, péril simple ou imminent - mètre linéaire 	ml	journée	1,10€
Mise à disposition de tente ou barnum		semaine	56,65 €

Etant entendu que les bénéficiaires d'une aide au ravalement sont exonérés du paiement des droits d'échafaudage, conformément à une décision prise en 1988.

Les tarifs sont arrondis comptablement à la dizaine entière de centimes

TARIFS PRÊT DE MATERIEL A PARTIR DU 1ER JANVIER 2025 * *

MATERIEL	TARIFS 2025 (+ 3 %)	CAUTION 2025
Table Brasserie	8,00€	voir encadré ci- dessous
Table ronde CCSSA	13,00 €	200 €
Chaise	3,70 €	voir encadré ci- dessous
Banc	5,50 €	voir encadré ci- dessous
Barrières Vauban	11,00€	70€
Grille d'exposition	10,50 €	70 €
Festitube	4,50 €	46 €
Echoppe fermée	70,00€	584 €
Echoppe croisillon	36,00€	409 €
Podium léger de 24 m2	436 €	2 338 €
Podium léger de 36 m2	655 €	3 509 €
Podium léger de 48 m2	875 €	4 677 €
Podium roulant (6m x 8m)	1 154 €	4 677 €
Abri Parapluie 4 X 3	273 €	1 403 €
Abri Parapluie 4 X 8	322 €	2 104 €
Tente de Réception 8 x 5	492 €	3 273 €
Tente de Réception 12 x 5	806 €	4 210 €

Création de tarifs pour le matériel de type échoppes fermées ou podium qui demande un entretien

* Nouveaux tarifs incluant la Main d'Œuvre + Transport

Autres que la Communauté de Communes du Provinois : prix doublé

Caution pour la location de matériel	Tarif 2025
Mobilier Individuel Divers table,chaise,banc	140 €
Ensemble Mobilier tables, chaises, bancs	350 €

^{* *} Prix par jour pour particuliers et comités d'entreprises de la CCDP

CAVEAU DU SAINT-ESPRIT A PARTIR du 1er JANVIER 2025

(+3%)

Tarifs applicables aux vendredis, samedis, dimanches, jours fériés et veille de jours fériés Demi tarif appliquable pour le deuxième jour d'une location (week end)

	Provins	Communauté Communes	Extérieure
	Location	Location	Location
Association	579 €	938 €	1 158 €
Particulier	758 €	1 109 €	1 412 €
Restaurateur, Commerçant, Entreprise, Comité d'Entreprise, Société de Production, Tournage de Films	1 109 €	1 469 €	1 954 €

Tarifs semaine appliquables du lundi au jeudi : - 70 %

	Provins	Communauté Communes	Extérieure
	Location	Location	Location
Association	407 €	655 €	808 €
Particulier	530 €	775 €	989 €
Restaurateur, Commerçant, Entreprise, Comité d'Entreprise, Société de Production, Tournage de Films	775 €	1 029 €	1 490 €

CAUTION pour toute utilisation	950 €
THE PROPERTY AND CONTRACTOR PROPERTY CONTRACTOR CONTRACTOR CONTRACTOR AND CONTRACTOR CON	

FORFAIT ELECTRICITÉ

Période d'hiver (entre le 1er novembre et le 31 mars) :	330,00 €
Période d'été (entre le 1er avril et le 31 octobre) :	90,00€

PETIT THEATRE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT AYOUL Tarifs de location des salles à partir du 1er janvier 2025 (+ 3%)

	Conférence - Débat - Réunion Publique								
Association Provins et CCDP Association Extérieu			n Extérieure	Entreprise CC	Provins et DP	Entreprise Extérieure			
du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%		
219 €	274 €	345 €	432 €	419 €	524 €	672€	837 €		

Spectacle								
Association Provins et CCDP		Association	an Pyrarialina II		Provins et DP	Entreprise Extérieure		
du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	
513 €	640 €	615€	766 €	767 €	961 €	1 026 €	1 282 €	

Caution du Petit Théâtre : 850 €

GRAND THEATRE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT AYOUL

Tarifs de location des salles à partir du 1er janvier 2025

(+3%)

Configuration à plat sans régie									
	Association Provins et CCDP		Association Extérieure		Entreprise Provins et CCDP		Entreprise Extérieure		
	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	11110 425%	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	
Entrée gratuite	523 €	655 €	724 €	905€	3 015 €	3 770 €	4 618 €	5 775€	
Entrée payante	589 €	737 €	917 €	1 146 €	4 232 €	5 290 €	6 415 €	8 021 €	

	Configuration spectacle avec régie								
	Association Provins et CCDP		Association	ı Extérieure	S accord	Provins et	Entreprise	Extérieure	
	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	
Entrée gratuite	513 €	640 €	732 €	917€	3 078 €	3 849 €	4 755 €	5 943 €	
Entrée payante	769 €	962 €	1 154 €	1 442 €	4 324 €	5 404 €	6 538 €	8 175 €	

Configuration Gala - Congrès							
	Association CCI		Association Extérieure				
	du lundi au samedi (+25%)	Dim +25%	du lundi au samedi (+25%)	Dim +25%			
Réunion + Repas 1 changement de configuration tribune	963 €	1 203 €	1 442 €	1 803 €			
Réunion + Repas 2 changements dans la journée	1 203 €	1 504 €	1 802 €	2 254 €			

Caution de l'ensemble : 7 000 € - Caution du Grand Théâtre : 4 173 €

Forum, Gala, Séminaire, Congrès, Assemblée Générale, etc... : FORFAIT INSTALLATION VEILLE DE L'EVENEMENT : 250 €

<u>2024</u>

Spectacles : Grand Théâtre - Petit Théâtre :

Les locations s'entendent pour une durée de 8h00 maximum d'occupation des lieux. Pour tout dépassement : FORFAIT : 250 €

Service de répétitions AVEC RÉGISSEURS : 400 € SANS RÉGISSEURS : 250 €

Les tarifs sont prévus pour un durée de 4h00 maximum d'occupation des lieux. Pour tout dépassement : FORFAIT : 250 \in

SALLE CAZENEUVE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT AYOUL Tarifs de location de la salle à partir du 1er janvier 2025 (+ 3 %)

			Manifesta	tion à entré	gratuite			
	Association Provins et CCDP		STATE OF THE RESERVE AND PARTY.	H : [18]		se Provins	Entreprise extérieure	
	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%
sans repas	217 €	270 €	342 €	427 €	355 €	444 €	497 €	623€
avec repas *	427 €	532 €	668 €	834 €	713€	888 €	996 €	1 244 €

			Manifesta	tion à entrée	e payante			
	Association Provins et CCDP					se Provins	Entreprise Extérieure	
	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%	du lundi au samedi	Dim +25%
sans repas	299 €	374 €	470 €	588 €	425 €	531 €	713€	888 €
avec repas*	596 €	746 €	938 €	1 172 €	855 €	1 070 €	1 279 €	1 600 €

^{*} un buffet est considéré comme un repas Caution de la salle cazeneuve : 495 €

CUISINE ET FOYER CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT AYOUL Tarifs de location à partir du 1er janvier 2025

(+3%)

	CUISINE				
	Provin	s et CCDP	Extérieure		
	du lundi au samedi	Dim + 25%	du lundi au samedi	Dim + 25%	
Association	109€	136 €	200€	250 €	
Entreprise	216 €	270€	300 €	377 €	

		FOYER			
	Provins	s et CCDP	Extérieure		
	du lundi au samedi	Dim + 25%	du lundi au samedi	Dim + 25%	
Association	117 €	148 €	237 €	297 €	
Entreprise	237 €	297 €	360 €	450 €	

	CAUTION pour toute utilisation
Foyer/Cuisine	603 €

HOTEL DE SAVIGNY ET SALLE "LES TEMPLIERS" A PARTIR du 1er JANVIER 2025

(+3%)

	TARIF ENTREPRISE		
SALLES	Com. Communes	Extérieure	
Les Templiers	82€	109 €	

André DUJEU	82 €	109€
Madeleine MARTEAU	69 €	82€
B01	69 €	82 €
Petit Caveau	69 €	82 €

CAUTION pour toute utilisation	252 €
--------------------------------	-------

HALLE DE VILLECRAN - LOCATION PRIVATIVE A partir du 1er janvier 2025

TARIFS	Provins et CCDP	Extérieur	
Particulier par jour	93 €	113 €	
Entreprise par jour	113 €	165€	

Sous réserve de disponibilité en lien avec l'Office de Tourisme

TARIFS DES SALLES D'EXPOSITION A L'HOTEL DE SAVIGNY À PARTIR DU 1er JANVIER 2025

	Tarifs à partir du
	01.01.2025
	(+3% arrondi)
Location deux semaines	432 €
Acompte	215 €
Location une semaine	239 €
Acompte	120€

- Les salles sont louées à des artistes qui en font la demande.
- Maintien de la gratuité des salles aux associations provinoises (MJC, Commune Libre Ville Haute, Ateliers de peinture et de dessins, salon des artistes amateurs).
- La réservation devient définitive à réception d'un courrier de confirmation avec le versement de l'acompte. En cas de désistement à moins de six semaines, celui-ci ne sera pas restitué.
- Le paiement du solde de la somme due doit être versé le jour de l'installation de l'exposition.

Tarifs de la Médiathèque Municipale Alain Peyrefitte A partir du 1er janvier 2025

	AD	ULTES	Mineurs, Etudiants, Bénéficiaire des
PRESTATION	Communauté de Commune	Extérieurs	Minima sociaux, Personne en situation de Handicap, Agents municipaux et intercommunaux
Abonnement pour emprunt de livres	15,00 €	30,00 €	Gratuit

Tarifs des photocopies effectuées à la Médiathèque Municipale Alain Peyrefitte A partir du 1er janvier 2025

	TOUS
Format A4	0,20€

TABLEAU DES TARIFS FORFAITAIRES POUR LE REMBOURSEMENT DES DOCUMENTS PERDUS OU NON-RENDUS

Délibération initiale n° 2023.61 du 19 octobre 2023

Fascicules de revue	5€
Bandes dessinées ado, adulte et jeunesse/ livres adulte de	
moins de 10€/livres jeunesse/ livres facile à lire/ livres en	
langue étrangère/nouveauté jeunesse	15€
Livres audio adulte	
	20€
Livres compris entre 10,01€ et 39,99 €/ livres en gros	25 €
Documents dont le prix est compris entre 40€ et 89,99€ (tous	
sauf CD et DVD)	65€
Coffrets CD et DVD	75 €
Tout document dont le prix est égal ou supérieur à 90€ (sauf	100€
Documents rares	300 €

PROPOSITION TARIFAIRE LES MEDIEVALES 2025

		tarifs à compter du 1er Janvier 2025		
		Pré-vente simple Revendeurs agréés	Pré-vente Promotionnelle (7 semaines minimum à l'initiative des revendeurs agréés)	Tarifs Jours de la fête
	Individuels pour 1 journée	12,00 €	11,50 €	13,00 €
	Individuels 1 journée Personnes Handicapées			Gratuit
	Accompagnateur(rice) de personnes handicapées en fauteuil roulant			Gratuit
	Individuels pour 2 jours	16,00 €	15,00 €	18,00 €
Visiteurs	Groupe (20 personnes et plus) par jour et par personne			11,00€
	moins de 12 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
	en costume médiéval - individuel ou groupe (1)			9 € /1 jour - 12 € / 2 jours
	Foyers Provinois (sur présentation d'un justificatif)		er pour 1 journée au choix, plus au tarif de 8 €/entrée	
Visiteurs (Communauté de Communes)	Individuels pour 1 journée au choix (sur présentation de la carte du Pays Provinois)	des billets peuvent être achetés au guichet du Centre Culturel et Sportif Saint-Ayoul avant la fête		8,00 €
	ARTISANS / COMMERCANTS / ASSOC	CIATIONS - Tarifs à e	compter du 1er janvier 2	2025
	Artisans Ville Haute (le ml)			80,00€
	Artisans <u>rue du Val</u> (le ml)			40,00€
_	Frais de dossier artisans/commerçants/ CE Ville haute et ville basse			50,00€
Emplacement participants pour	Exposants St-Quiriace (la table de 2m)			40,00 €
les 2 jours	Commerçants Provinois Ville Haute + CE (le ml)			50,00 €
	Commerçants Provinois <u>rue du Val</u> + CE (le ml)			30,00 €
	Associations Provincises (le ml)	10 premiers mèti	res gratuits et au-delà	20,00 €
		Artisans	Commerçants/CE	Associations
	Ballot de paille	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Matériel	Tables	9,00 €	9,00 €	gratuit jusqu'à 5 tables puis 9,00€/table supplémentaire (10 tables max)
	Bancs	5,00 €	5,00 €	gratuit jusqu'à 10 bancs puis 5,00€/banc supplémentaire (20 bancs max)
	Echoppes - Croisillon	50,00 €	50,00 €	1 gratuite puis 50,00€/échoppe supplémentaire
	Eau	gratuite	gratuite	gratuite
	Electricité - 200 W	20,00 €	20,00 €	gratuite
Fluides	Electricité de 201 W à 1499 W	80,00 €	80,00 €	gratuite
	Electricité de 1 500 W à 3 999 W	150,00 €	150,00 €	gratuite
	Electricité à partir de 4 000 W	180,00€	180,00 €	gratuite
		Pour 1 unité	Au-delà	d'1 unité
Cautions	Echoppes	378,00 €		
	Tables	130,00 €		de 325 €
	Bancs	130,00 €	forfait o	de 325 €

⁽¹⁾ on entend par costume médiéval un vêtement de corps complet (haut, bas ou chasuble, chaussure) et une coiffe (voile, chapeaux etc. ...)

TARIFS PRET DE COSTUMES – ATELIER DE COUTURE À PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2025

Catégorie de costumes	1 jour	2 jours	De 3 à 8 jours maxi
Catégorie A : paysans, moines, artisans, lépreux, bergers	25 €	40 €	Tarif 1 journée moins 40%
Catégorie B : hommes d'armes, commerçants, costume carnaval	40 €	65 €	Tarif 1 journée moins 40%
Catégorie C : bourgeois, nobles	55 €	80 €	Tarif 1 journée moins 40%
Catégorie enfant :	½ tarif jusqu'à la taille de 12 ans		
Caution	150 €		
Modalités de paiement En totalité à la prise en charg costumes		rise en charge des	

Gratuité pour le prêt des costumes aux élus, au personnel communal, aux associations provinoises, aux commerçants provinois, aux bénévoles œuvrant pour la fête médiévale, aux personnalités officielles, pour le week-end de la fête médiévale.

Gratuité pour les bénévoles œuvrant pour les manifestations de type Crèche Vivante.

Obligation aux locataires ou emprunteurs à rendre les costumes nettoyés et à en fournir la preuve.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT-AYOUL

Tarif horaire Accueil / Gardiennage et régie

A compter du 1er janvier 2025

	Du lundi au Samedi	Dimanche et jour férié
Coût horaire accueil gardiennage du CCSSA	24 €/h	48 €/h
Coût horaire technicien régie du CCSSA	31 €/h	62 €/h

TARIFS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Location Journalière Année 2025

	TARIFS APPLIQUES POUR LA LOCATION JOURNALIERE			
INSTALLATIONS SPORTIVES	ASSOCIATIONS CCPP	AUTRES CCPP (entreprises, particuliers)	EXTERIEURS CCPP (Associations, entreprises, particuliers)	
	2025	2025	2025	
Gymnase Raymond VITTE				
MANIFESTATION	729,20 €	1 458,40 €	2 187,60 €	
Mise à disposition forfaitaire (1)	204,40 €	212,30 €	220,50 €	
Mise à disposition avec protection du sol (1)	281,70 €	292,70 €	304,20 €	
STADE Démosthène BOBE			0,00 €	
MANIFESTATION	637,90 €	1 275,70 €	1 913,40 €	
Mise à disposition forfaitaire (1)	205,80 €	213,80 €	222,20 €	
COSEC		0,00 €	0,00 €	
MANIFESTATION	592,70 €	1 231,60 €	1 778,00 €	
Mise à disposition forfaitaire (1)	98,60 €	98,60€	98,60€	
Salle Raymond LOUIS, petit plateau et dojo GRV	98,80€	197,60€	296,30 €	
Grand Plateau R. VITTE	394,80 €	789,60 €	1 184,40 €	
Stade d'athlétisme et terrain d'honneur	154,20 €	308,40 €	462,70 €	
Terrain de rugby	184,90 €	369,90€	554,80 €	
Terrain synthétique polyvalent	138,70 €	277,40 €	416,10 €	
COSEC - Salle de boxe	245,00 €	490,10 €	735,10 €	
COSEC - Salle de musculation	271,40 €	542,90 €	814,30 €	
DOJO du CCSSA	179,20 €	358,50 €	537,80 €	
SALLE D'ESCRIME et de DANSE du CCSSA	106,60 €	213,20 €	319,80 €	
PAVILLON DES SPORTS	60,90 €	126,50 €	182,70 €	
PAVILLON ASSOCIATIF	48,60 €	101,00€	145,70 €	
MUR D'ESCALADE	85,30 €	177,20€	255,90 €	

 ⁽¹⁾ Frais à rajouter au prix de la location
 ** Caution d'un montant de 2 000€ - chèque à l'ordre du trésor Public à donner lors de la réservation au Service des Sports

Accusé de réception en préfecture 077-217703792-20241218-DEL-2024-91-DE Date de télétransmission : 20/12/2024 Date de réception préfecture : 20/12/2024

TARIFS DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Location Horaire Année 2025

	TARIFS APPLIQUES POUR LA LOCATION HORAIRE			
INSTALLATIONS SPORTIVES TARIFS APPLIQUES POUR LA	ASSOCIATIONS CCPP	AUTRES CCPP (Entreprises, particuliers)	EXTERIEURS CCPP (Associations, entreprises, particuliers)	
LOCATION HORAIRE	2025	2025	2025	
Gymnase Raymond VITTE	127,00 €	305,30 €	466,00 €	
STADE Démosthène BOBE	115,90 €	278,60 €	425,20 €	
COSEC	97,50 €	234,30 €	357,60 €	
Salle Raymond LOUIS	24,10 €	57,80 €	88,20 €	
Petit Plateau et DOJO GRV	29,50 €	70,80 €	108,00 €	
Grand Plateau R. VITTE	97,50 €	234,30 €	357,60 €	
Stade d'athlétisme et terrain d'honneur	43,20 €	103,70 €	158,30 €	
Terrain de rugby	49,30 €	118,50 €	180,90 €	
Terrain synthétique polyvalent	37,20 €	89,30 €	136,20 €	
Salle de Boxe COSEC	67,00 €	164,50 €	248,60 €	
Salle de Musculation COSEC	74,20 €	182,20 €	275,40 €	
DOJO du CCSSA	48,90 €	117,50 €	179,30 €	
Salle d'Escrime et de Danse du CCSSA	24,70 €	59,40 €	90,80 €	
Pavillon des Sports	14,00 €	27,10 €	41,10 €	
Pavillon Associatif	15,60 €	30,10 €	45,60 €	
Mur d'Escalade	29,60 €	57,20 €	86,70 €	